



**PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°62-2024-083

PUBLIÉ LE 21 MARS 2024

# Sommaire

## **Préfecture du Pas-de-Calais /**

62-2024-03-12-00008 - Arrêté préfectoral accordant la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à l'adjudant-chef de réserve Ludovic MARTIN-ALONSO et à l'adjudant de réserve Christophe ZLOTOROWICZ (1 page)

Page 3

## **Préfecture du Pas-de-Calais / Direction des sécurités**

62-2024-03-15-00004 - Arrêté modificatif du 15 mars 2024 portant désignation des membres du CSA spécial des services déconcentrés de la PN du Pas-de-Calais et de sa formation spécialisée (2 pages)

Page 5

62-2024-03-21-00001 - Arrêté modificatif fixant la composition du jury d'examen relatif à la formation de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours - Jury du 22 mars 2024 (2 pages)

Page 8

62-2024-03-21-00002 - Arrêté modificatif fixant la composition du jury d'examen relatif à la formation de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques - Jury du 22 mars 2024 (2 pages)

Page 11

Préfecture du Pas-de-Calais

62-2024-03-12-00008

Arrêté préfectoral accordant la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à l'adjudant-chef de réserve Ludovic MARTIN-ALONSO et à l'adjudant de réserve Christophe ZLOTOROWICZ



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet**

Chefferie du cabinet

Arras, le 12 mars 2024

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 portant création en matière de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-721 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution des récompenses susvisées ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de Préfet du Pas-de-Calais ;

CONSIDERANT que, le 12 février 2024, l'adjudant-chef de réserve Ludovic MARTIN-ALONSO et l'adjudant de réserve Christophe ZLOTOROWICZ ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement exemplaires en sauvant la vie de deux personnes encerclées par la marée ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1er** : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée :

- à l'adjudant-chef Emmanuel Ludovic MARTIN-ALONZO, de la compagnie de réserve territoriale 55/1 de BAR-LE-DUC,

- à l'adjudant de réserve Christophe ZLOTOROWICZ, de la compagnie de réserve territoriale 08/4 de CHARLEVILLE-MEZIERES.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.



Le préfet,

Jacques BILLANT

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 00

Préfecture du Pas-de-Calais

62-2024-03-15-00004

Arrêté modificatif du 15 mars 2024 portant désignation des membres du CSA spécial des services déconcentrés de la PN du Pas-de-Calais et de sa formation spécialisée



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Arrêté modificatif du 15 mars 2024 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial des services déconcentrés de la police nationale du Pas-de-Calais et de sa formation spécialisée**

Le Préfet,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022 ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2023 modifié portant désignation des membres du comité social d'administration spécial des services déconcentrés de la police nationale du Pas-de-Calais et de sa formation spécialisée ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

Sur proposition des représentants des organisations syndicales ;

Arrête :

### **Article 1<sup>er</sup>:**

Le comité social d'administration de proximité du comité social d'administration spécial des services déconcentrés de la police nationale du Pas-de-Calais est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- le Préfet du Pas-de-Calais ou son représentant,
- le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale, responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

b) Représentants du personnel : 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

.../...

**Article 2 :**

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
<b>Au titre de ALLIANCE POLICE NATIONALE - UNSA POLICE - SNIPAT - SYNERGIE OFFICIERS - UATS - SCPN - SNPPS - SICP - UDO - SPPN - UNSA FASMI</b>	
NOEL Bruno	BAUDELET Fabrice
MOISON David	BECUE Delphine
HAMZI Sliman	MONTAGNE Freddy
CABY Joffrey	WIART Sébastien
BOUFFE Séverine	JARASKIEWICZ Laurent
<b>Au titre de UNITÉ SGP POLICE-FO</b>	
MOREAU Arnaud	BAJEUX Sébastien
PLACHEZ Christophe	OKONEK Frédéric
COURTIN Pascal	MAGNIER Frédéric

**Article 3 :**

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration ministériel unique :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
<b>Au titre de ALLIANCE POLICE NATIONALE - UNSA POLICE - SNIPAT - SYNERGIE OFFICIERS - UATS - SCPN - SNPPS - SICP - UDO - SPPN - UNSA FASMI</b>	
HAMZI Sliman	ROUSSEL Renaud
MOISON David	BECUE Delphine
BAUDELET Fabrice	FORESTIER Fabien
CABY Joffrey	WIART Sébastien
BOUFFE Séverine	JARASKIEWICZ Laurent
<b>Au titre de UNITÉ SGP POLICE-FO</b>	
MOREAU Arnaud	OKONEK Frédéric
PLACHEZ Christophe	MAGNIER Frédéric
COURTIN Pascal	ALEGRE Marc

**Article 4 :**

Madame la sous-préfète, directrice de cabinet, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Arras, le  
Le Préfet,

  
Jacques BILLANT

Préfecture du Pas-de-Calais

62-2024-03-21-00001

Arrêté modificatif fixant la composition du jury  
d examen relatif à la formation  
de pédagogie appliquée à l emploi de formateur  
aux premiers secours - Jury du 22 mars 2024





**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau de la Réglementation de Sécurité  
CAB-BRS-2024-266

**Cabinet  
Direction des Sécurités**

Arras, le 21 MARS 2024

**Arrêté modificatif fixant la composition du jury d'examen relatif à la formation  
de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours**

**Le Préfet du Pas-de-Calais  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteurs de premiers secours ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 22 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-10-58 en date du 04 septembre 2023 portant délégation de signature à Mme Hélène GIRARDOT, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet ;

Vu l'organisation par le Comité Départemental du Pas-de-Calais de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme d'une session de formation de « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux Premiers secours » effectuée du 24 février au 02 mars 2024 ;

Sur proposition de la Directrice des Sécurités de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'article 1 de l'arrêté préfectoral CAB-BRS-2024-0244 en date du 13 mars 2024 est modifié comme suit :

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 00

Le jury d'examen relatif à la formation de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours appelé à se réunir le vendredi 22 mars 2024 à la Préfecture du Pas-de-Calais à ARRAS est composé comme suit :

Président : M. Michaël BULTEZ, Formateur de formateurs (Service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais) ou un suppléant

Médecin : M. le Docteur Patrick GOSSELIN (Service départemental d'incendie et de secours) ou un suppléant

Membres : M. DENIS DUFLOS, Formateur de Formateurs (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Pas-de-Calais) ou un suppléant

M. Jérôme RENEAUX, Formateur de Formateurs (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre du Pas-de-Calais) ou un suppléant

M. Adam BEERNAERT, Formateur de Formateurs (Protection Civile du Pas-de-Calais) ou un suppléant

Le reste est inchangé.

#### **Article 2 :**

La Sous-préfète, Directrice de Cabinet, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,  
La Sous-Préfète, Directrice de cabinet,

  
Hélène GIRARDOT

Préfecture du Pas-de-Calais

62-2024-03-21-00002

Arrêté modificatif fixant la composition du jury  
d'examen relatif à la formation  
de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur  
en prévention et secours civiques - Jury du 22  
mars 2024



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Direction des Sécurités**

Bureau de la Réglementation de Sécurité  
CAB-BRS-2024 – 0243

Arras, le **13 MARS 2024**

**Arrêté fixant la composition du jury d'examen relatif à la formation  
de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques**

**Le Préfet du Pas-de-Calais  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteurs de premiers secours ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 22 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022 ;

Vu l'arrêté interministériel du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-10-58 en date du 04 septembre 2023 portant délégation de signature à Mme Hélène GIRARDOT, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet ;

Vu l'organisation par l'Association de Protection Civile du Pas-de-Calais d'une session de formation de « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » effectuée du 17 au 25 février 2024 ;

Sur proposition de la Directrice des Sécurités de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury d'examen relatif à la formation de pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques appelé à se réunir le vendredi 22 mars 2024 à la Préfecture du Pas-de-Calais à ARRAS est composé comme suit :

**Président** : M. Michaël BULTEZ, Formateur de formateurs (Service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais)

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 00

.../...



Médecin : M. le Docteur Patrick GOSSELIN (Service départemental d'incendie et de secours)

Membres : M. Grégory LEBRUN, Formateur de Formateurs (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Pas-de-Calais)

M. Adam BEERNAERT, Formateur de Formateurs (Protection Civile du Pas-de-Calais)

M. Jérôme RENEAUX, Formateur de Formateurs (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre du Pas-de-Calais)

**Article 2** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur dans un délai de deux mois. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

**Article 3** : La Sous-préfète, Directrice de Cabinet, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,

La Sous-Préfète, Directrice de cabinet,



Hélène GIRARDOT

.../...